RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 840 000 euros
Siège social : 3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY
893 389 296 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 20 JUIN 2025

LES SOUSSIGNÉS :

La société APRAXIA INVESTISSEMENT,
représentée par son Président Monsieur Christophe POT,
titulaire de 36000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Louis-Guillaume BLANC,
titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Romain BLANCHET,
titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,

La société BP INVESTISSEMENT,
représentée par son Président, Monsieur Bruno POURTALE,
titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,

Madame Florie CABIRO,
titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,

Madame Sandrine CALANDRE
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

La société CAJUAR,
représentée par sa Présidente Madame Carole LEJAS,
titulaire de 60000 parts sociales en pleine propriété,

La société CLH FINANCIERE CONSEILS,
représentée par son Président Monsieur Cédric LHOTE,
titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur David DECOURS,
titulaire de 18232 parts sociales en pleine propriété,

La société DIVA,
représentée par son Président Monsieur David DECOURS,
titulaire de 17768 parts sociales en pleine propriété,

Madame Eliane DULAC,
titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,

La société EG DEV,
représentée par son gérant, Monsieur Eric GUILLEN,
titulaire de 59 998 parts sociales en pleine propriété,

Madame Jeanne GAYE,
titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Guillaume TARDY,
titulaire de 4000 parts sociales en pleine propriété,

La société JASG INVESTISSEMENT,
représentée par son Président Monsieur José GONCALVES,
titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Cédric LHOTE,
titulaire de 16000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Patrick PAPON,
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

La société VB ASSOCIES,
représentée par son Gérant, Monsieur Franck HUYGHE,
titulaire de 60000 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 384 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de la gérance,
- de la documentation de cession des sociétés AQUITAINE CONSEIL GESTION, AQUITAINE CONSEIL GESTION MUSSIDAN, AQUITAINE CONSEIL GESTION VILLENEUVE, dont Monsieur Benoît CHAVEROUX est dirigeant et associé majoritaire via sa société holding BC FINANCIERE :
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Augmentation du capital social d'une somme de 50 000 euros par l'émission de 5 000 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,
- Agrément en qualité de nouvelle associée de la société BC FINANCIERE,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination de Monsieur Benoit CHAVEROUX cogérant,
- Rémunération de gérance de Monsieur Benoit CHAVEROUX,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

……..

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide comme conséquence de l'adoption des décisions précédentes de modifier :

- l'article 6 Apports - Formation du capital
Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« Au terme d'une décision unanimes des associés en date du 20 juin 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 50 000 euros par apport en numéraire. »

- l'article 7 *CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS – LISTE DES ASSOCIES* qui sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après

"Le capital social est fixé à trois millions huit-cent-quatre-vingt-dix mille euros (3 890 000 €).

Il est divisé en 389 000 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées et réparties comme suit :

- *Monsieur David DECOURS,*
  à concurrence de dix-huit mille deux-cent trente-deux parts, ... 18 232 parts
  numérotées de 301 769 à 320 000
- *la société DIVA,*
  à concurrence de dix-sept mille sept cent soixante-huit parts, ... 17 768 parts
  numérotées de 1 à 17 768
- *la société JASG INVESTISSEMENT,*
  à concurrence de vingt-quatre mille parts, ... 24 000 parts
  numérotées de 17 769 à 41 768
- *la société EG Dev,*
  à concurrence de cinquante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-huit parts, . 59 998 parts
  numérotées de 41 769 à 101 766
- *Madame Sandrine CALANDRE,*
  à concurrence d'une part, ... 1 part
  numérotée 101 768
- *Monsieur Patrick PAPON,*
  à concurrence d'une part, ... 1 part
  numérotée 101 767
- *la société VB Associés,*
  à concurrence de soixante mille parts, ... 60 000 parts
  numérotées de 101 769 à 161 768
- *la société CAJUAR,*
  à concurrence de soixante mille parts, ... 60 000 parts
  numérotées de 161 769 à 221 768
- *la société APRAXIA INVESTISSEMENT,*
  à concurrence de trente-six mille parts, ... 36 000 parts
  numérotées de 221 769 à 257 768
- *la société BP INVESTISSEMENT,*
  à concurrence de vingt-quatre mille parts, ... 24 000 parts
  numérotées de 257 769 à 281 768
- *Monsieur Cédric LHOTE,*
  à concurrence de seize mille parts, ... 16 000 parts
  numérotées de 320 001 à 336 000
- *la société CLH FINANCIERE CONSEILS,*
  à concurrence de huit mille parts, ... 8 000 parts
  numérotées de 336 001 à 344 000
- *Madame Eliane DULAC,*
  à concurrence de vingt-quatre mille parts, ... 24 000 parts
  numérotées de 344 001 à 368 000
- *Monsieur Romain BLANCHET,*
  à concurrence de huit mille parts, ... 8 000 parts
  numérotées de 368 001 à 376 000
- *Madame Jeanne GAYE,*
  à concurrence de huit mille parts, ... 8 000 parts
  numérotées de 376 001 à 384 000
- *Madame Florie CABIRO-BLANCHET,*
  à concurrence de huit mille parts, ... 8 000 parts
  numérotées de 392 001 à 400 000
- *Monsieur Guillaume TARDY,*
  à concurrence de quatre mille parts, ... 4 000 parts
  numérotées de 400 001 à 404 000
  Monsieur Louis-Guillaume BLANC,
  à concurrence de huit mille parts, ... 8 000 parts
  numérotées de 404 001 à 412 000

la société BC FINANCIERE,
à concurrence de cinq-mille parts, ... 5 000 parts
numérotées de 412 001 à 417 000

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Trois-cent quatre-vingt-neuf-mille parts, ... 389 000 parts

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant à compter de ce jour, pour une durée illimitée, Monsieur Benoit CHAVEROUX, demeurant [redacted] né [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Monsieur Benoit CHAVEROUX exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

……..

SEPTIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Monsieur Eric GUILLEN
Cogérant
« extrait certifié conforme »

[redacted]